

CONSIDÉRANT QUE LE QUÉBEC EST UNE DÉMOCRATIE DE TYPE PARLEMENTAIRE DEPUIS PLUS DE DEUX SIÈCLES ET QU'IL ADHÈRE AUX PRINCIPES DÉMOCRATIQUES ;

CONSIDÉRANT QUE LA DÉMOCRATIE TIEN SA LÉGITIMITÉ DE L'ENSEMBLE DES CITOYENNES ET DES CITOYENS ;

CONSIDÉRANT QUE LE PRINCIPE DÉMOCRATIQUE RECONNAÎT QUE LES HOMMES ET LES FEMMES SONT DES ÊTRES ÉGAUX DANS LEURS DROITS ;

CONSIDÉRANT LE DROIT INALIÉNABLE DES PERSONNES À EXERCER TOUS LES ATTRIBUTS D'UNE CITOYENNETÉ ACTIVE, LAQUELLE FONDE LA VIE DÉMOCRATIQUE ET CONSTITUE LA BASE DE TOUTE DÉMOCRATIE ;

CONSIDÉRANT QUE NOS PRINCIPALES VALEURS HUMAINES ET SOCIALES DE RÉFÉRENCES AINSI QUE NOS DROITS FONDAMENTAUX, POLITIQUES, JURIDIQUES ET SOCIO-ÉCONOMIQUES NE PEUVENT S'ACTUALISER DE FAÇON COHÉRENTE QUE DANS LE CADRE D'UNE DÉMOCRATIE MODERNE ET VIVANTE ;

CONSIDÉRANT QUE CHAQUE CITOYEN ET CITOYENNE EST RESPONSABLE DE CONTRIBUER AU BIEN COMMUN QUI GARANTIT NOTAMMENT LA LIBERTÉ ET L'ÉPANOUISSEMENT DES PERSONNES ;

CONSIDÉRANT L'APTITUDE DES CITOYENNES ET DES CITOYENS DU QUÉBEC À ÊTRE LES ACTEURS DE LEUR DÉVELOPPEMENT ;

CONSIDÉRANT QUE LA DÉMOCRATIE S'EXERCE AUTANT PAR LA PARTICIPATION PUBLIQUE, L'ACTION AUTONOME OU MILITANTE QUE PAR L'ACTION ÉLECTORALE DES CITOYENNES ET DES CITOYENS ;

CONSIDÉRANT LE DROIT ET LA RESPONSABILITÉ DES CITOYENNES ET DES CITOYENS À PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT DE LEUR MILIEU ET À L'ADMINISTRATION DES INSTITUTIONS QUI EN SONT L'EXPRESSION ;

CONSIDÉRANT QUE LA DIVERSITÉ ET LA MULTIPLICITÉ DES LIEUX DE PARTICIPATION ET DE POUVOIR DONT DISPOSENT DIRECTEMENT LES CITOYENNES ET LES CITOYENS SONT DES INDICATEURS DE LA SANTÉ DÉMOCRATIQUE D'UN PEUPLE ;

CONSIDÉRANT QUE LA DÉMOCRATIE DOIT ÊTRE ANCRÉE LOCALEMENT ;

CONSIDÉRANT QUE LA DÉMOCRATIE REPOSE SUR UN VÉRITABLE DÉBAT PUBLIC ET PERMANENT ;

CONSIDÉRANT QUE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION ET LA PAUVRETÉ EST UNE CONDITION FONDAMENTALE DE LA PARTICIPATION DÉMOCRATIQUE ;

CONSIDÉRANT QUE LA DÉMOCRATIE EST TOUJOURS FRAGILE, QU'ELLE DOIT SE RENOUVELER CONSTAMMENT ET QUE SA VITALITÉ REPOSE SUR L'ENGAGEMENT DE CHAQUE CITOYENNE ET DE CHAQUE CITOYEN ;

CONSIDÉRANT QUE L'ÉDUCATION CIVIQUE EST UNE CONDITION ESSENTIELLE DE LA PARTICIPATION DÉMOCRATIQUE ;

CONSIDÉRANT QU'IL IMPORTE D'EXERCER UNE VIGILANCE CONSTANTE POUR MAINTENIR ET DÉVELOPPER LA DÉMOCRATIE ;

Nous nous engageons :

à promouvoir et soutenir la participation démocratique de l'ensemble des citoyennes et des citoyens du Québec dans le plus grand nombre de lieux et d'espaces publics ;

- à exercer un rôle de vigilance à l'égard des pratiques démocratiques au Québec ;
- à évaluer, surveiller, analyser, documenter ou critiquer ces pratiques ;
- à contribuer au développement de pratiques démocratiques actives.

28 janvier 2002

Mireille Tremblay
Directrice de la recherche
et de la qualité des services
ORDF Gabrielle-Major

Pierre Laurence
Conseiller en
développement social

Marcel Sénéchal
Bolton-Ouest

Jean-Pierre Aumont
Directeur général,
Montréal

Lucie Lavoie
Québec

André Thibault
Professeur, Université
du Québec à Trois-Rivières

Henri Lamoureux
Érivain

Denis Plamondon
Professeur, Université
du Québec à Chicoutimi

Gisèle Tremblay
Montréal